MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

Organisation d'un Voyage Scolaire au Pays Basque (Espagne)

Lycée Guillaume Apollinaire - Nice

Octobre 2017

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation MAPA Organisation d'un Voyage Scolaire au Pays Basque (Espagne)

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Lycée Guillaume Apollinaire 29 Boulevard Jean-Baptiste Verany – 06300 NICE Pouvoir adjudicateur : Le Proviseur

2. MODE DE PASSATION

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché de fourniture et de services. Il n'est pas alloti.

4. OBJET DU MARCHE

La présente consultation concerne l'organisation d'un voyage scolaire au Pays Basque (Espagne).

5. PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Les pièces constitutives du marché sont :

- le présent cahier des clauses particulières (CCP)
- Le Programme détaillé
- Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (programme, caractéristiques des moyens de transports et de l'hébergement, choix des familles, interlocuteurs sur place, etc..)

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation MAPA Organisation d'un Voyage Scolaire au Pays Basque (Espagne)

6.1. Programme

Nombre de Participants : 48 élèves et 4 accompagnateurs

Mode de transport souhaité : BUS

Le départ se fera du Lycée Guillaume Apollinaire le Dimanche 25 Mars 2018 (après-midi), voyage de nuit.

Le retour sera attendu au Lycée Guillaume Apollinaire le Vendredi 30 Mars 2018 dans la matinée.

<u>Hébergement</u>

Les élèves seront hébergés en familles d'accueil soigneusement sélectionnées (petits effectifs hébergés). L'offre doit comprendre la pension complète pour 52 personnes en fonction du programme.

Proposition de programme :

A élaborer selon la durée des transports et l'ouverture des musées et sites en commençant par Bilbao.

Exemple de périple :

Le dimanche 25/03 Départ de Nice dans l'après-midi et nuit dans le bus. Dîner chaud en cafétéria.

Le lundi 26/03 Arrivée à Bilbao: petit déjeuner au restaurant/ immobilisation du bus/ visite du musée Guggenheim et Visite ville nouvelle à pieds/ Dîner et nuit à Bilbao ou alentours dans les familles.

Le mardi 27/03 Guernica : visite du musée de la paix et de la ville/ Visite avec guide d'un refuge de la guerre civile ? / Pelote basque, visite d'un fronton et explications ?/petit déjeuner, dîner et nuit dans les familles.

Le mercredi 28/03 San Sebastián : Visite de la ville, Mont Urgull, château de la Motte et Maison de l'histoire/ Musée San Telmo/Visite du musée Balanciaga à Getaria, sur retour ou à l'aller/ petit déjeuner, dîner et nuit dans les familles.

Le jeudi 29/03 Bilbao : Visite vieille ville et musée maritime/ petit déjeuner dans les familles/ Dîner dans un restaurant de spécialités basques avec si possible spectacle danse folcklorique ou chant. Immobilisation du bus.

Départ de Bilbao : dans la soirée après le dîner.

Le vendredi « 30/03 Retour à Nice : petit déjeuner au restaurant et déjeuner sur la route en cafétéria.

Toutes propositions d'excursion ou de visite auxquelles nous n'aurions pas pensé seront les bienvenues.

6.2. Options

Les candidats devront obligatoirement chiffrer :

- □ Une proposition financière de base incluant une assurance individuelle et collective annulation comprenant les critères suivants :
 - Raison de santé de l'élève interdisant la participation au voyage, justifiée par un certificat médical
 - Décès dans la famille (parents ou fratrie)
 - ⇒ Déménagement entraînant un changement d'établissement
 - ⇒ Licenciement économique du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.
 - ⇒ Annulation Attentat / décision des autorités de tutelle (ministères, rectorat...)

7. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAI D'EXECUTION

Le Voyage devra se dérouler du 25 au 30 Mars 2018.

8. PRIX

8.1 contenu et forme des prix :

Les prix seront forfaitaires et établis en euros. Le candidat devra également préciser les montants des acomptes demandés.

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations. Il n'est pas nécessaire d'établir un prix par participant, le prix global suffira.

8.2 règlement :

Les factures d'acomptes et de solde devront être adressées au Lycée Guillaume Apollinaire avec un RIB. Le paiement, effectué en euros, se fera par mandat administratif.

Conformément aux dispositions de l'instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010, « le paiement avant service fait de voyages et séjours est possible dans la limite de 70 % du prix du voyage ». « Le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le séjour ».

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêt moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

Cahier des Clauses Particulières - règlement de consultation MAPA Organisation d'un Voyage Scolaire au Pays Basque (Espagne)

8.2 Frais divers

L'offre doit comprendre les frais de dossier de voyage.

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

9 ASSURANCE SOUSCRITE PAR LE TITULAIRE DU MARCHE

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

10 RESILIATION

Le marché pourra être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

11. REGLEMENT DES LITIGES

Le marché est passé par une personne morale de droit public, à ce titre il relève du contentieux administratif et de la compétence du tribunal administratif de NICE territorialement compétent.

12. PRESENTATION DES OFFRES

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Les offres seront envoyées par mail.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-avant ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

13. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par le présent Cahier des Clauses Particulières;

Il peut être demandé au lycée par courrier, par télécopie, par téléphone ou par mail à :

Monsieur Jérôme TRAPANI
Lycée Guillaume Apollinaire
29 boulevard Jean Baptiste Verany
06300 Nice

Tél.: 04.93.92.85.35
Fax: 04.93.92.85.42
Mail.: gestionnaire.0061763j@ac-nice.fr

14. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidats sont invités à envoyer leur offre, en langue française, <u>avant le dimanche 5</u> <u>Novembre 2017</u>:

gestionnaire.0061763j@ac-nice.fr

En cas d'envoi papier l'enveloppe devra impérativement être cachetée et portera la mention suivante :

« Marché Procédure Adaptée - <u>VOYAGE Pays Basque - Lycée Guillaume Apollinaire NE PAS OUVRIR »</u>

Les propositions qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenues ; elles seront renvoyées à leurs auteurs.

15. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

15-1. Sélection des candidatures

Seuls seront ouverts les plis ou les mails qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Avant l'ouverture des enveloppes contenant les offres et au vu des seuls renseignements relatifs aux candidatures, les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminées par l'acheteur.

15-2. Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par l'acheteur.

Méthode de classement des critères de jugement :

L'offre la moins disante obtiendra la note de 10. Les notes des offres suivantes à classer seront calculées de la manière suivante :

(Montant offre moins disante/montant de l'offre à classer)*10 = note de l'offre à classer

ex : offre moins disante : 12 000 € obtient la note de 10.

L'offre à classer :15 000 € obtient la note de (12000/15000)*10=8.

Les notes obtenues seront ensuite multipliées par la pondération pour obtenir la note finale « critère prix des prestations », soit pour l'exemple, offre moins disante : Note finale 10*0.45=4.5; offre à classer : Note finale 8*0.45=**3.6**

Critère Qualité des services

L'acheteur proposera une note entre 0 et 10 au vu du rapport technique fourni par les candidats.

ex: offre moins disante obtient la note technique de 3. Note finale 3*0.55=1.65

l'offre à classer obtient la note technique de 8. Note finale 8*0.55=4.40

L'offre retenue sera celle qui obtiendra la note totale la plus élevée, en l'occurrence : - 4.5+1.65=6.15 (non retenue) -3.6+4.4=8 (retenue)

Critères d'attribution	Pondération
Prix des Prestations	45 %
Qualité des Services	55 %

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

L'acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à : Monsieur Jérôme

TRAPANI - Lycée Guillaume Apollinaire - gestionnaire.0061763j@ac-nice.fr

Une réponse par mail sera alors adressée en temps utile à tous les candidats,

17. INFORMATIONS CONTRACTUELLES COMPLEMENTAIRES

L'acte d'engagement et le bon de commande sont les seuls documents contractuels.